



## Saint Martin de Londres : BP 2025

### Note de synthèse détaillée

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

## Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

## Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 037 720.80 €	1 529 184.76 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	726 922.04 €	707 490.04 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	472 031.96 €	0.00 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>2 236 674.80 €</b>	<b>2 236 674.80 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 775 014.76 €	2 712 580.00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	1 062 434.76 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>3 775 014.76 €</b>	<b>3 775 014.76 €</b>
<b>Total du budget</b>		<b>6 011 689.56 €</b>	<b>6 011 689.56 €</b>

## Introduction

Loi de Finances 2025 publiée au JO du 15 /02/2025.  
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : +1,7%  
Revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL : +3 points sur 4 ans, le taux passera de 31.65% à 34.65%  
Révision des indemnités journalières versées aux agents en cas de maladie : 90 % et non plus 100 % du traitement.

## Principales orientations

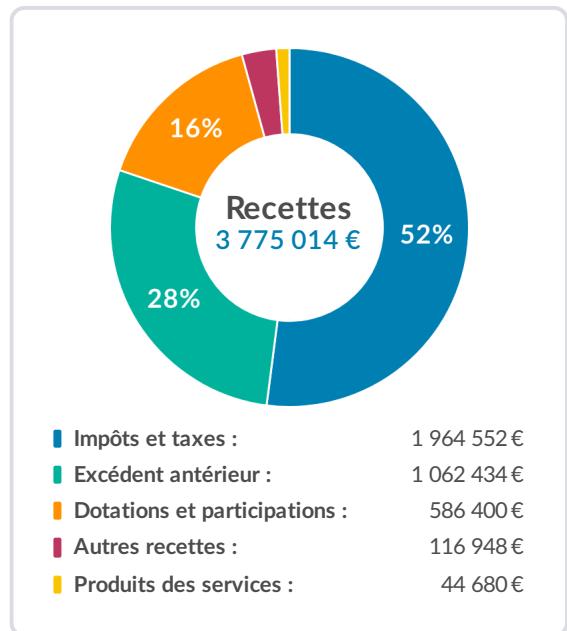
- ▶ Maintien des taux de la fiscalité locale
- ▶ Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ▶ Poursuite du programme d'investissement

# Prévisions Budgétaires

## I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **3 775 014 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



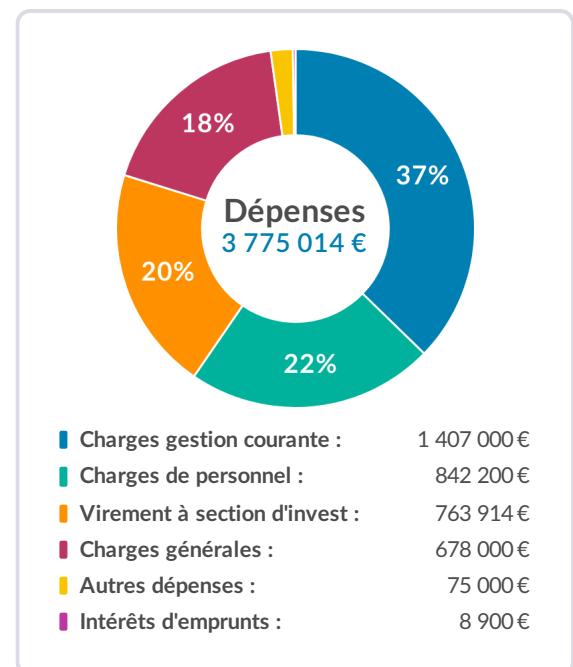
Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	25 000.00 €	0.00 €	<b>31 600.00 €</b>
70	Produits services, domaine et ventes div	43 980.00 €	0.00 €	<b>44 680.00 €</b>
73	Impôts et taxes	86 821.00 €	0.00 €	<b>86 821.00 €</b>
731	Fiscalité locale	1 820 000.00 €	0.00 €	<b>1 877 731.00 €</b>
74	Dotations et participations	584 235.00 €	0.00 €	<b>586 400.00 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	85 230.00 €	0.00 €	<b>79 666.00 €</b>
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	<b>100.00 €</b>
77	Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	<b>5 582.00 €</b>
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 645 266.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 712 580.00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		892 975.24 €	0.00 €	<b>1 062 434.76 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 538 241.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 775 014.76 €</b>

Les efforts consentis depuis 2020 pour consolider l'épargne nette a permis de dégager un excédent de fonctionnement, en vue du financement des futurs investissements.

## II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **3 775 014 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.
- ▶ **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.
- ▶ **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)
- ▶ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.
- ▶ **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.
- ▶ **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



Chap	Libellé	Budget 2024	R&R 2024	Budget 2025 (R&R + Prop)
011	Charges à caractère général	738 600.00 €	0.00 €	<b>678 000.00 €</b>
012	Charges de personnels, frais assimilés	783 450.00 €	0.00 €	<b>842 200.00 €</b>
014	Atténuations de produits	15 000.00 €	0.00 €	<b>10 000.00 €</b>
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 280 110.00 €	0.00 €	<b>1 407 000.00 €</b>
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
66	Charges financières	9 000.00 €	0.00 €	<b>8 900.00 €</b>
67	Charges spécifiques	25 000.00 €	0.00 €	<b>25 000.00 €</b>
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 851 160.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 971 100.00 €</b>	
023	Virement à la section d'investissement	710 081.24 €	0.00 €	<b>763 914.76 €</b>
042	Opération ordre transfert entre sections	27 000.00 €	0.00 €	<b>40 000.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>737 081.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>803 914.76 €</b>	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 588 241.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 775 014.76 €</b>	

Le choix de réaliser l'entretien des locaux communaux en régie justifie l'augmentation du chapitre 012 avec le recrutement de deux agents à temps non complet et la baisse du chapitre 011, portant le nombre d'agents à 19 emplois pourvus.

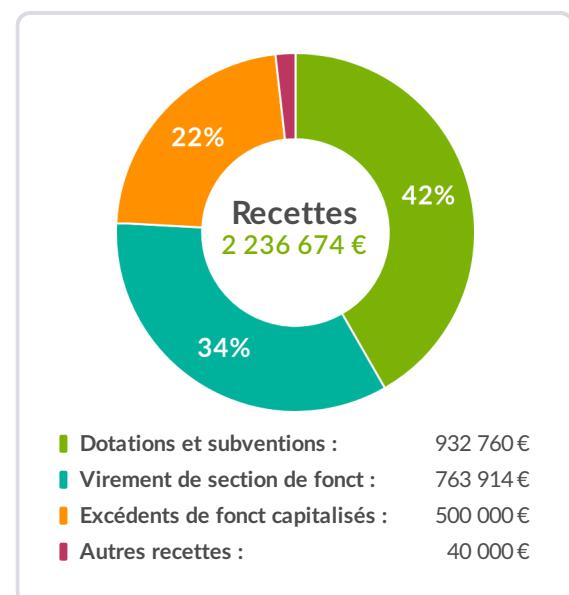
### III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **2 236 674 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrige des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	990 431.15 €	707 490.04 €	<b>737 490.04 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	177 175.32 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 167 606.47 €</b>	<b>707 490.04 €</b>	<b>737 490.04 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	163 000.00 €	0.00 €	<b>195 270.00 €</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 623 673.69 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>695 270.00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 791 280.16 €</b>	<b>707 490.04 €</b>	<b>1 432 760.04 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	710 081.24 €	0.00 €	<b>763 914.76 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	27 000.00 €	0.00 €	<b>40 000.00 €</b>
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>767 081.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>803 914.76 €</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté		0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
Affectation au compte 1068		1 460 673.69 €	0.00 €	<b>500 000.00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>3 558 361.40 €</b>	<b>707 490.04 €</b>	<b>2 236 674.80 €</b>

2025 verra l'aboutissement des projets engagés en 2024 avec les recettes à percevoir (707 490,04€). Les projets 2025 font l'objet de demande de financement non connus à ce jour, donc non inscrits au budget primitif 2025.

## IV. Dépenses de la Section d'Investissement

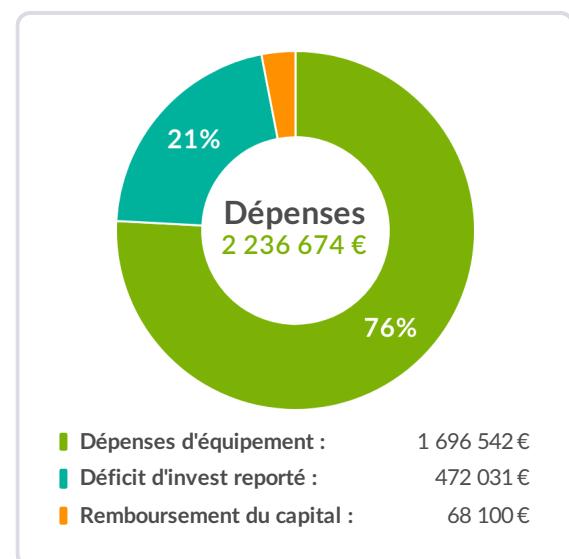
Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **2 236 674 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerter des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 905.60 €	9 629.40 €	<b>22 629.40 €</b>
204	Subventions d'équipement versées	92 000.00 €	0.00 €	<b>51 000.00 €</b>
21	Immobilisations corporelles	270 971.43 €	36 315.42 €	<b>269 015.42 €</b>
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 673 110.17 €	680 977.22 €	<b>1 353 898.02 €</b>
Total des opérations d'équipement		0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 062 987.20 €</b>	<b>726 922.04 €</b>	<b>1 696 542.84 €</b>
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	66 000.00 €	0.00 €	<b>68 100.00 €</b>
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>66 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>68 100.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 128 987.20 €</b>	<b>726 922.04 €</b>	<b>1 764 642.84 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		399 374.20 €	0.00 €	<b>472 031.96 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>3 558 361.40 €</b>	<b>726 922.04 €</b>	<b>2 236 674.80 €</b>

La finalisation des opérations engagées en 2024 (Salle du bicentenaire, vidéoprotection, modification du PLU, la maîtrise d'œuvre pour le parvis de l'église) s'élève à 726 922.04€. Seront prévus en 2025 principalement, la fin du déploiement de la vidéoprotection, le réaménagement du parvis de l'église et la provision pour la réalisation de la future école élémentaire.

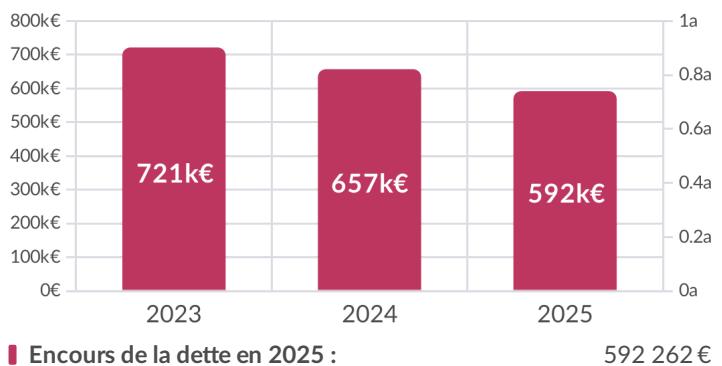
# Données Financières

## I. Endettement de la collectivité

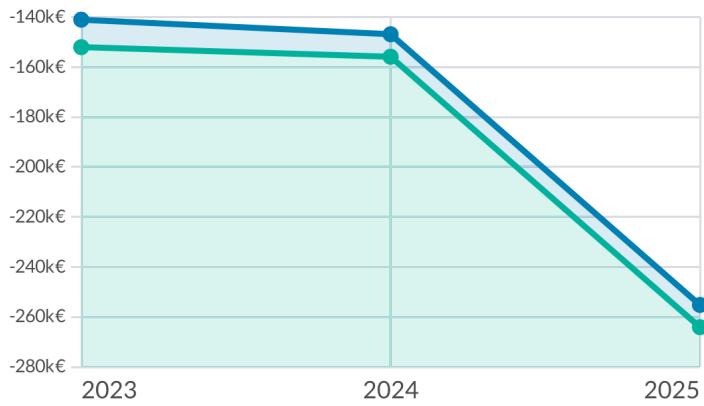
L'encours total de la dette au 01/01/2025 s'établit à **592 262 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2025, l'annuité inscrite est de **77 000 €**.



## II. Épargnes Prévisionnelles

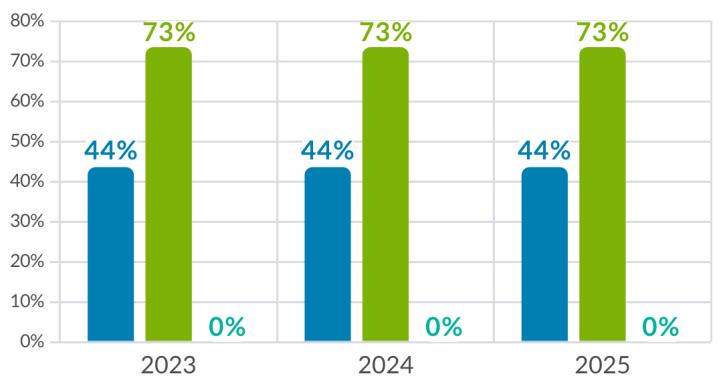


Épargne de Gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts)

Épargne Brute (EB) = RRF - DRF (hors travaux en régie)

Épargne Nette = EB - Remboursement de la dette en capital

## III. Fiscalité



43.58 %

73.49 %

0.00 %

A noter qu'en 2025 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 1.7%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

## IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2025 sont de **19.00 ETP**.

## Synthèse du Budget 2025

### Fonctionnement

3 775 014 €

### Investissement

2 236 674 €

”

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents : poursuite du désendettement de la commune, recherche de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour permettre de dégager de l'épargne pour les futures opérations et de ne pas augmenter la fiscalité locale des ménages.